

Données de référence concernant l'utilisation du vote électronique lors du scrutin du 27 novembre 2016

Conditions Canton	Electeurs autorisés A: Nombre		Participation des électeurs autorisés Nombre de votes et pourcentage		Proportion des votes électroniques (C)... pourcentage		
	Suisses de l'intérieur	Suisses de l'étranger	B: Tous les canaux		C: Canal électronique	...par rapport aux électeurs autorisés (A)	...par rapport aux votes effectifs (B)
Bern		15 955	--	--	3 320	20.81	--
Lucerne		4 499	1 646	36.59	1 023	22.74	62.15
Fribourg		5 032	1 701	33.80	578	11.49	33.98
Bâle-Ville	29	7 787	2 689	34.40	1 675	21.43	62.29
Neuchâtel	28 782	596	--	--	5 354	18.22	--
Genève	23 592	20 350	23 808	35.57	15 629	35.57	65.65
Total	52 403	54 219	--	--	27 579	25.87	--

Exemple de lecture : Dans le canton de Lucerne, 4 499 Suisses de l'étranger étaient autorisés à utiliser le canal de vote électronique. 1 646 d'entre eux ont pris part au scrutin. Cela signifie un taux de participation des Suisses de l'étranger de 36.59 %. 1 023 des 1 646 votants suisses de l'étranger ont opté pour le canal de vote électronique. Cela signifie un taux d'utilisation du canal de vote électronique de 62.15 %. 22.74 % des 4 499 Suisses de l'étranger ont voté électroniquement dans le canton de Lucerne. Les cantons de Berne et Neuchâtel communiquent que ce chiffre.